NEW ORLEA[illegible]
DUFOUR & [illegible]

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 26 MARS 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 26 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, à midi: cinq lots de terre situés à Gentilly, dépendant de la ci-devant propriété de Howe & Martin; un îlet de terre dans le Troisième District, borné par les rues la Loi, l'Espérance, Bagatelle et [illegible]. Aussi, un terrain dans le Premier District, face à la rue Terpsichore, avec les bâtisses qui s'y trouvent. Aussi, trois terrains au faubourg Washington, Troisième District, dont deux face à la rue Clouet, et l'autre face à la rue St-[illegible], avec les améliorations qui s'y trouvent. Et à [illegible] heures P. M., sur les lieux, le fonds d'une manufacture de vinaigre.

Par F. Keller, au dessous de l'Hôtel St-Charles: vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 [illegible].

Par Hoffman, Marks & Co.—Au No [illegible] de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

Par Louis Stern & Bros., au No. [illegible] de la rue de [illegible]—bottes, souliers et brodequins.

ATTENTION!!

Propriétés améliorées et vagues à l'encan du Shérif—

Nous appelons l'attention publique sur les ventes à l'encan qui auront lieu demain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif. Ces ventes comprennent:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés rue Terpsichore, entre celles Dryades et Hercules, Premier District.

Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés rues Clouet et St-[illegible], entre celles St-Jean-Baptiste et Feliciana, [illegible]ème District.

Cinq îlets de terre situés à Gentilly, faisant partie de l'ancienne propriété de Howe & Martin, [illegible] District.

Et un îlet de terre borné par les rues De la Loi, l'Espérance, Bagatelle, de l'Union, même [illegible].

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!

Le Shérif procèdera demain, à 5 heures [illegible], sur les lieux, à l'adjudication du fonds d'une manufacture de vinaigre située No [illegible], rue des [illegible], près celle de la Commune, Premier District.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest [illegible]pin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, DIMANCHE.

[illegible]—Faust

[Acad]émie de Musique—Troupes Walhalla & Bioplastic, et Gaieté Comique.

[St-]Charles — A Cousin German.

[Pl]ateau des Fleurs — Exercices Gymnastiques.

[Salle] Crescent City—Nos 40 et 42, rue [St-]Charles.

L'Insurrection de Paris.

Le gouvernement prussien fait savoir à MM. Thiers et Jules Favre que leur devoir est de réprimer la sédition, et, en même temps, il fait réoccuper les forts du Nord et du Nord-Est de Paris, il arrête ses troupes en marche pour l'Allemagne et leur fait déjà reprendre quelques unes de leurs anciennes positions. Mais, d'un autre côté, le gouvernement prussien a eu soin de déclarer que si le traité préliminaire de paix était violé, il réoccuperait Paris. Or, il est bon de rappeler qu'une des clauses de ce traité porte que toutes les armées françaises devront se retirer derrière la Loire, à l'exception de la garnison de Paris qui ne pourra dépasser 40,000 hommes, et cela jusqu'à la signature du traité définitif qui doit se négocier à Bruxelles.

Voilà donc ce malheureux M. Thiers, qui a accepté aveuglément une pareille clause, pris dans le dilemme où l'a enfermé Bismarck: réprimer la sédition sous peine d'intervention prussienne, et ne pas se servir pour cela des armées disponibles sous peine de cette même intervention.

Les insurgés de Paris disposent de cent vingt cinquante mille hommes. Ils occupent les forts du Sud, le fort de Vincennes, les Tuileries, l'Hôtel-de-Ville, la Préfecture, les ministères, les casernes, en un mot tous les points forts. Elle a des armes, des canons, des munitions. Il faut donc que le gouvernement de Versailles avec ses 40,000 hommes protège l'Assemblée, attaque et étouffe une insurrection formidable établie dans ces positions qui ne pourront être prises qu'au prix de sacrifices énormes d'hommes.

Notons encore qui c'est l'entrée des Prussiens à Paris qui a servi de prétexte aux bataillons des faubourgs pour s'emparer des canons qui étaient déposés au parc Monceau ou à la place des Vosges. C'est la garde de quelques artilleurs. Les ministres de M. Thiers ont laissé faire, sans prévoir les conséquences de cette prise de possession.

En étudiant la marche des évènements qui arrive à la conclusion forcée que ce qui se passe est le développement d'un plan machiavélique conçu par Bismarck.

L'insistance que les Prussiens ont mise à entrer dans Paris, la réduction de la garnison à 12,000 hommes d'abord, la défense de porter cette garnison à plus de 40,000 hommes jusqu'au traité de paix définitif, les sommations et avertissements relatés plus haut, tout cela concourt à prouver que la main de la Prusse et son or, en un mot celui qu'elle a obtenu de la France, sont au fond de cette sédition. Quel est le but réel de la Prusse en agissant ainsi? Est-ce la ruine complète et la destruction de Paris? Est-ce l'occupation de cette capitale par une armée allemande? Est-ce la restauration bonapartiste? Est-ce l'annulation du traité préliminaire de paix, dans le but de démembrer complètement la France? C'est ce que nous ne savons encore dire. Mais comme la situation ne peut profiter qu'à la Prusse en ce que l'un ou l'autre de ces desseins, c'est le cas d'appliquer le vieil adage latin "is fecit cui prodest"—celui-là a fait le coup, à qui il profite.

LARYNGITE CHRONIQUE. — La communication que le docteur Hunter publie aujourd'hui dans nos colonnes expose les différentes causes qui amènent l'affection connue sous le nom de laryngite, dans la forme aiguë ou chronique. Quelle que soit la cause qui l'ait produite, la laryngite est toujours une maladie sérieuse, car elle se termine souvent d'une façon fatale. Lorsqu'elle arrive à l'état chronique elle peut occasionner la perte de la voix et d'autres conséquences plus graves. La lettre traite des différentes maladies qui peuvent affecter le larynx et elle sera lue avec intérêt par tous ceux qui sont sujets aux maladies de cet organe important.

AMERS.—Les amers de M. A. A. Peychaud sont devenus célèbres, et il est peu de gens qui n'en aient fait usage et ne les aient justement appréciés, et ces amers méritent d'être car ils n'ont jamais manqué [de produire] un bon effet sur les estomacs délabrés. C'est donc rendre service à tout le monde que d'indiquer les établissements des propriétaires des Amers Peychaud [qui] sont mis en vente. Nous donnons plus loin la liste de ces établissements tenus par des pharmaciens, droguistes et négociants.

Le Baume Pectoral aux Navets Indiens pourrait avec succès son œuvre de guérison. Pas un rhume, pas une bronchite ne résiste à ses effets miraculeux. Les personnes atteintes de ses affections sont bien d'en user immédiatement. On le trouve chez B. Laplace, 23 et 25, rue des Champs-Elysées.

A l'enseigne de Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale, nettoyage de Panamas, sans acide. Chapeaux de saison, à bon marché.

— M. le général Cousin de Montauban, comte de Palikao, est, en ce moment, à Arcachon.

— On assure que M. Gambetta et M. Alfred Largé ont loué des villas dans cette charmante résidence.

— Un grand nombre de députés sont allés visiter Arcachon, sa forêt de pins et sa plage.

Mgr Dupanloup, qui devait rester quarante-huit heures à Arcachon, y a prolongé son séjour jusqu'à ce moment. Sa santé, qu'avaient ébranlée les douleurs que lui avaient fait éprouver ses désastres et la présence des Prussiens à Orléans et dans son propre palais, se ressent heureusement de l'influence du climat tempéré et fortifiant de cette station privilégiée.

Gants blancs à 1, 2, 3 et 4 boutons chez Guéble & Nippert.

Quel fil employez-vous? Le fil supérieur, le fil sans pareil est celui de Williston, (Williston's combed Sea Island Spool Cotton), qui se vend rue des Magasins, No. [illegible]. Il excelle celui de toutes les autres fabriques. On n'en trouve de meilleur nulle part.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Discussion du traité de paix.

(Voir l'Abeille de samedi matin pour la séance du 28 février, contenant le traité de paix, et la seconde page de l'édition de ce jour pour le commencement de la séance du 1er mars.)

Séance du 1er mars.—(Suite.)

M. Victor Hugo.—L'empire a commis deux parricides: le meurtre de la République en 1851; celui de la France en 1871. Pendant dix-huit ans nous avons dû souffrir (pas en silence) l'éloge officiel et public de l'affreux régime tombé; mais au milieu des douleurs de cette discussion poignante, une stupeur nous était réservée, c'était d'entendre bégayer la défense de l'empire devant la France assassinée. (Mouvements divers.)

Je ne prolongerai pas cet incident. Je me borne à constater l'unanimité de l'Assemblée.

Paris, dans ce moment, est sous le canon prussien. Rien n'est terminé et Paris attend. Et nous, ses représentants, qui, pendant cinq mois, avons vécu de sa vie, notre devoir est d'apporter sa pensée. Paris, depuis cinq mois combattant, fait l'étonnement du monde. En cinq mois de république, Paris a conquis plus d'honneur qu'il n'en avait perdu pendant dix-neuf ans d'Empire. (Très bien! à gauche). Ces cinq mois de République ont été cinq mois d'héroïsme. Une ville a tenu en échec une invasion; ce flot des hommes du Nord, Paris l'a arrêté. 300,000 pères de familles se sont improvisés soldats. Ils ont fondu des canons, creusé des mines, multiplié des forteresses, gardé des remparts. En même temps que tous les courages, ce peuple a eu toutes les souffrances. L'énumération n'en est pas inutile. L'histoire écoute. Plus de bois, plus de charbon, plus de gaz, plus de feu, plus de pain; un hiver horrible, la Seine charriant; 15 degrés de froid, la faim, le typhus, les épidémies, la mitraille, le bombardement. Paris est cloué sur la croix et saigne aux quatre membres.

Cette ville qui n'aura jamais d'égale dans l'histoire, majestueuse comme Rome, stoïque comme Sparte, cette ville que les Prussiens pourront souiller, mais qu'ils n'ont pas prise. (Très bien). Paris nous a donné un mandat qui ajoute à ses périls et ajoute à sa gloire, c'est de voter contre le démembrement de la patrie. (Très bien à gauche). Paris a accepté la mutilation pour lui, il n'en veut pas pour la France. Paris se résigne à ses malheurs, non à notre déshonneur.

C'est pour l'Europe en même temps que pour la France que nous élevons la voix. Nous avons une double mission à remplir; relever la France, avertir l'Europe. Il s'agit de savoir si l'Europe redeviendra féodale, si nous serons rejetés du régime théocratique au régime militaire. Car en cette fatale année de concile et de carnage.... — Interruptions bruyantes.

Si l'œuvre violente à laquelle on donne en ce moment le nom de traité s'accomplit, c'en est fait du repos de l'Europe. Il y aura en Europe deux nations redoutables, l'une parce qu'elle sera victorieuse, l'autre parce qu'elle sera vaincue. — Mouvement.

De ces deux nations, l'une, la victorieuse, aura l'empire, la servitude, le joug soldatesque, l'abrutissement de la caserne, un parlement tempéré par l'incarcération des orateurs. (Rire d'approbation.) Cette nation aura un empire de fabrique militaire, en même temps que de droit divin; un ancien César byzantin; elle aura le sabre pour sceptre, la parole muselée, la pensée garrottée, la conscience agenouillée, pas de tribune, pas de presse, des ténèbres.

L'autre nation, la vaincue, aura la lumière, la liberté, la République. Elle aura, non le droit divin, mais le droit humain, la tribune libre, la presse libre, la conscience libre, l'âme haute. Elle aura et gardera l'initiative du progrès et la clientèle des races opprimées.—Mouvement.

Et pendant que la nation victorieuse baissera le front sous son lourd casque, la vaincue aura sur sa tête la couronne du peuple souverain. De ces deux nations, l'une triomphante et asservie, l'autre vaincue et souveraine, laquelle est à plaindre? Toutes les deux.

Permis à l'Allemagne d'être heureuse et fière avec deux provinces de plus et la liberté de moins. Nous la plaignons, nous, d'avoir été un peuple et de n'être plus qu'un empire.

L'Allemagne aura deux provinces de plus! mais ce n'est pas fait encore. Ce ne sera jamais fait. Prendre n'est pas posséder. Possession suppose consentement. Est-ce que la Turquie possédait Athènes, est-ce que Venise était possédée par l'Autriche; est-ce que la Russie possédait Varsovie; l'Espagne, Cuba; l'Angleterre, Gibraltar? De fait, oui, de droit, non.—Mouvements divers.

La conquête est une rapine, rien de plus. Elle est un fait, et le droit ne sort pas des faits. La Lorraine et l'Alsace veulent être France, et restent France, malgré tout.

Il y a Strasbourg, dans cette glorieuse ville écrasée par les bombes prussiennes, il y a deux statues, celles de Guttemberg et de Kléber. Nous sentons tous en nous une voix qui s'élève et qui jure à Guttemberg de ne pas laisser étouffer la civilisation, et à Kléber de ne pas laisser étouffer la République.—Applaudissements à gauche.

On a dit: Nous subissons les conséquences de la situation. Résignons-nous. La Prusse veut prendre l'Alsace et une partie de la Lorraine. C'est notre faute, c'est son droit. La France est coupable, de cette guerre; la Prusse en est innocente.—Mouvements divers.

Je dis que la force est sans droit. Les Prussiens vainqueurs maîtriseront la France! dans le présent peut-être; dans l'avenir, jamais. Toute main étrangère qui saisira ce fer rouge, la France, le lâchera.

Se figure-t-on quelque chose de pareil à ceci: le présent et l'avenir supprimés par le passé! Or, la suppression de la France par la Prusse, c'est le même rêve. Non, la France ne périra pas; quelle que soit la lâcheté de l'Europe, sous tant de ruines, sous cette guerre scélérate, sous cette paix maudite, notre patrie ne succombera pas.

Je ne voterai point pour cette paix, parce que, avant tout, il faut sauver l'honneur du pays, parce qu'une paix honteuse est une paix terrible.

Elle ne pourrait avoir à mes yeux qu'un mérite, c'est de remplacer la guerre par la haine, la haine non contre les peuples, mais contre les rois. Que les rois recueillent ce qu'ils ont semé.

Démembrez les peuples, vous indignez la conscience universelle. Tout ce que la France perdra, la Révolution le gagnera. Oh! une heure sonnera, et nous la sentons tous venir la revanche. Dès demain, la France n'aura plus qu'une pensée, se recueillir, élever ses enfants, nourrir de saintes colères ces petits qui deviendront grands, fondre des canons, créer une armée qui soit un peuple, se fortifier, s'affermir, se régénérer, redevenir la France de 92, la France de l'idée et de l'épée. Et un jour elle se dressera invincible: on la verra d'un bond reprendre la Lorraine, l'Alsace! Est-ce tout? Non. Nous la verrons saisir Trèves, Mayence, Cologne, Coblentz!—Interruptions et mouvements divers.

Plusieurs voix.—Nous protestons contre l'esprit de conquête.

M. Victor Hugo.—Je n'ai pas fini ma pensée; ne vous hâtez pas de l'interpréter. On verra la France ressaisir la Lorraine et l'Alsace; est-ce tout? Non! Saisir Trèves, Mayence, Cologne, Coblentz, saisir toute la rive gauche du Rhin...... Et l'on entendra crier ces mots: "Allemagne, me voilà! Suis-je ton ennemie? Non! Je suis ta sœur! (Très-bien!) J'ai tout repris, et je te rends tout, à une condition: c'est que nous ne ferons plus qu'un seul peuple, une seule famille, une seule République. C'est la vengeance et la fraternité. Plus de conquête? Soyons la même République, les Etats-Unis d'Europe, la fédération continentale, la liberté européenne, la paix universelle; serrons-nous la main, car nous nous sommes rendus service l'une à l'autre: tu m'as délivré de mon empereur, je te délivre du tien!"—Applaudissements à gauche.

M. Tachard.—Au nom de ces provinces malheureuses dont on discute le sort, je viens demander une explication. Nous écoutions, haletants, cette magnifique parole qui nous défendait, jusqu'au moment où ont été prononcés les noms de Coblentz et de Mayence. Notre cœur a bondi alors, mais d'un sentiment inverse. Si nous sommes simplement sous le coup d'une antithèse mal expliquée, mal comprise, nous demandons que l'explication soit donnée; sinon, nous ne voulons plus souffrir pour ce mot et cette idée: la conquête.

Nous sommes Français, et, pour nous, il n'y a qu'une patrie: la France, sans laquelle nous ne pouvons vivre; mais parce que nous sommes Français, nous sommes justes, et nous ne voudrions pas qu'on fît à autrui ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse.—Applaudissements répétés.

M. Vacherot.—Je ne suis pas orateur, et vous vous en apercevrez aisément. C'est la première fois que je porte la parole devant une grande assemblée; j'aurais voulu voter et que l'on votât en silence; mais puisque la discussion est ouverte, j'ai une déclaration à faire, non pas en mon nom, mais au nom des républicains qui, comme moi, voteront la paix.—Mouvement.

Après les capitulations de Sedan et de Metz, la France n'avait plus d'armées. Il est bien peu de chefs militaires, d'hommes politiques, d'hommes d'Etat, qui crussent à la possibilité et à l'efficacité de la résistance. Quant à moi, j'étais du nombre, non pas des républicains—les républicains ne s'arrogent pas le monopole du patriotisme—Très-bien! très-bien!—mais des patriotes qui, derrière les armées détruites ou prisonnières, voyaient la nation; j'espérais dans son courage et dans sa force; je pensais qu'un suprême appel devait être fait au pays: cet appel a été fait; un grand effort a été fait; aurait-il pu être plus puissant, plus universel, mieux dirigé, mieux organisé? je ne pose pas cette question; elle nous diviserait, et il faut que nous soyons tous unis.—Très bien! très bien!

Ce n'est pas de cela qu'il s'agit: il s'agit de sauver la France, et je crois que la France ne peut être sauvée que par la paix.—Mouvement.

Si je croyais que les chances d'une lutte fussent, non pas même égales, mais sérieuses, je serais pour un suprême effort. Je souffre tant d'avoir à subir cette humiliation, que moi, maire de Paris, même après des batailles désastreuses, je désirais un suprême effort, et si, pour tenter une dernière trouée, et si, pour entraîner la population et la garde nationale, il avait fallu que les maires de Paris se missent en tête, avec leurs écharpes, eh bien, j'en étais.—Très bien!

Mais, ce n'est pas avec des sentiments et des principes qu'on fait de la politique pratique. (Vive approbation.) C'est avec des faits et en présence des réalités; connaissant la situation, notre état militaire, l'état moral, surtout l'état moral, passe bien cette parole!—je pense que nous ne pouvons être sauvés que par la paix.

Mais j'ai une déclaration à faire pour rassurer la conscience de certains de nos amis politiques. On nous a appliqué bien durement le droit de conquête, le vieux droit. Il en est un autre que nous, philosophes, écrivains français, nous professons et que nous pratiquons; c'est qu'on ne dispose pas des peuples comme d'un troupeau. Les conditions qui nous sont faites sont dures; mais nous pourrons nous en relever. Ce qui n'est pas seulement dur, mais injuste, c'est le droit de conquête appliqué en plein dix-neuvième siècle. Nous le croyions abandonné depuis 1789; la première République l'avait proclamé, et pour la France, c'est presque le droit des gens.

Je ne veux pas parler de l'empire, craignant de renouveler l'incident qui, tout à l'heure, a enlevé à l'Assemblée le calme qui est en ce moment notre premier devoir. Mais le gouvernement impérial lui-même, tout en rêvant ses conquêtes, avait subi cette loi en principe, et n'avait jamais songé à une annexion sans le vote des populations. Ceci, nous pouvons le dire à la Prusse et à l'Europe.

Nous ne pouvons pas, je le sais, mettre cette réserve dans le traité; mais nous pouvons maintenir et affirmer dans l'opinion publique, je dirais volontiers dans le droit des gens qui n'est pas écrit encore, mais qui s'écrira, ce droit et ce principe que la Prusse viole en ce moment. Voilà les explications que j'avais à faire.—Vif mouvement d'approbation.—Applaudissements.

M. Louis Blanc.—Quelle que soit ici la divergence de nos opinions politiques, il est impossible que nous ne soyons d'accord quand il s'agit de la France. Qui de nous pourrait ne pas désirer passionnément la fin des maux du pays; et pourrait se plaindre de les voir finir dans une paix durable, c'est-à-dire juste? car il n'y a de durable ici-bas que la justice. Mais cette paix juste et durable, est-ce celle qu'on nous propose?

Nous parlons devant la France, devant le monde. Il n'est pas indifférent qu'il soit bien établi que, si notre patrie succombe, son infortune mérite le respect de tout esprit équitable, de toute âme généreuse.—Très bien! très bien!

Depuis le commencement de l'invasion, M. de Bismarck s'est étudié dans toutes ses circulaires à justifier l'âpreté des conditions qu'il voulait nous imposer, en affirmant que l'Allemagne avait été attaquée, et en affectant de croire que la France entière s'était associée à cette agression. Il ne parlait pas ainsi au début. Il constatait à la date du 8 juillet, que la majorité du Corps législatif français, voulait la paix; le roi, dans son discours du lendemain, disait que les hommes qui dirigeaient la France avaient, par une conduite calculée pour la tromper, excité les passions, l'amour-propre d'un grand peuple—Très bien! très bien—; et le Reichstag répondait en parlant d'une fraction du peuple français égaré par l'ambition et la jalousie.

Ainsi, à la veille de la guerre, le roi de Prusse, le ministre, l'assemblée, tous reconnaissaient que la France, dans son ensemble, n'avait pas voulu la guerre, et c'était très exact. La guerre ne fut voulue, en effet, ni par les paysans, qui, en votant le plébiscite, croyaient voter pour l'ordre et pour la paix, (C'est vrai!) ni par les bourgeois, qui voyaient dans une politique belliqueuse l'ébranlement de l'industrie et du commerce; ni par les ouvriers, dont on se rappelle les belles et véhémentes protestations publiées dans les journaux, ni par la presse indépendante, qui déclarait que cette guerre avait pour but unique de cimenter dans le sang l'édifice de la dynastie napoléonienne, et de donner à son héritier présomptif ce que les ravageurs de provinces appellent le baptême de la gloire. (Nouvel assentiment). J'écrivais dans des articles où j'adjurais le pays de ne pas livrer ses enfants au minotaure de la guerre et du césarisme.—Très bien! très bien!

Il existe enfin, dans les papiers de la famille impériale trouvés aux Tuileries, un document qui tranche la question; ce sont les réponses des préfets interrogés sur les dispositions de l'esprit public.

Il n'est donc pas vrai que la France ait voulu cette guerre. Ce qui est vrai, c'est que le gouvernement impérial parvint à créer une agitation artificielle répondant aux calculs intéressés et aux passions personnelles que le roi Guillaume a dénoncées.

Mais s'en suit-il que l'enseignement qui résulte de cette page funeste de notre histoire doive être perdu? Non. Quand un grand peuple s'abandonne à la domination d'un seul homme, lui donne le pouvoir de mettre le feu au monde, ce peuple se rend coupable d'un tort dont il est juste qu'il porte la peine. (Oui! oui!) et cette peine nous la portons.

Aussi, dans le cas où la Prusse, après la capitulation de Sedan et la chute de ce misérable empereur, aurait demandé à être indemnisée des frais de la guerre, elle eût été dans son droit. Mais le gouvernement de la défense nationale eût beau offrir la paix dans une entrevue fameuse; à l'extrême dureté des conditions qui furent alors demandées, on put juger qu'il y avait chez la Prusse parti pris de déshonorer et de détruire la France.

La lutte continua donc avec les ravages que vous savez.

Le roi de Prusse accumula tous les maux de la guerre sur un peuple qu'il savait désirer la paix, et cela pendant qu'il combinait d'avance le criminel attentat de cette effroyable guerre. (Applaudissements.) Aussi, d'agressive qu'elle était d'abord sous l'empire, la guerre était devenue pour nous défensive, et, dès lors, légitime.

La justice avait changé de camp; au début, elle était avec l'Allemagne attaquée, elle était désormais avec la France envahie. (Très bien!) Malheureusement, la victoire n'était pas passée de notre côté avec la justice, et dans ce nouvel âge de fer, il semble encore admis qu'un peuple vaincu doit rester à la merci de ses vainqueurs..... A la bonne heure! Mais quel esprit juste, qu'elle âme noble oserait nier qu'il y ait excès de violence, infamie, dans la dureté exceptionnelle des conditions qui nous sont imposées? Eh bien, j'estime qu'il serait digne de cette Assemblée d'appeler sur notre querelle le jugement de l'Europe, non pas de l'Europe des grandes puissances seulement, mais de l'Europe des puissances grandes et des petites; car les petites puissances sont les plus intéressées à ne pas laisser la terre en proie au droit du plus fort.

A Dieu ne plaise que je compte pour le salut de mon pays sur la compassion de l'étranger! La France est capable de se suffire. Mais la postérité ne voudra jamais croire que, dans les hautes sphères où s'agitent les destinées des peuples, tant d'égorgements et de ruines n'aient éveillé d'autre sentiment que celui qu'inspire une tragédie émouvante à des spectateurs blasés.—Nouvelle et vive approbation.

Et ce siège de Paris, plus terrible, plus monstrueux que le siège de Rome par Alaric, de Constantinople par Mahomet II, l'histoire pourra-t-elle l'envisager sans se demander avec stupeur ce que, pendant ce temps-là, faisait l'Europe? — Bravo! bravo!

Mais cette impossibilité il n'est pas dans la nature des choses qu'elle dure. Il est impossible que l'énormité même des prétentions prussiennes n'y mette pas un terme,—que les prodigieux accroissements de cette monarchie dont la grandeur naissante se compose de deux crimes,—le vol de la Silésie et le partage de la Pologne,—n'inquiètent pas la Russie, qui pense à la Baltique, et l'Autriche, qui se souvient de Sadowa. Il est impossible que l'Angleterre ne voie pas avec un cœur ému les desseins d'un peuple qui s'est emparé de Kiel pour dominer dans la Baltique, en attendant qu'il prenne Trieste pour régner sur l'Adriatique. Il est impossible que la brutale invasion du Danemark n'apprenne rien à la Hollande, à la Belgique, à la Suisse sur les dangers dont les menace le pangermanisme levant enfin le masque et mettant l'épée à la main.—Applaudissements.

L'équilibre européen a été jusqu'ici le mot d'ordre des chancelleries. C'est cette nécessité que l'Angleterre invoquait au commencement du siècle contre l'ambition de la France et récemment encore dans l'intérêt de la Belgique. Ce que l'Europe jugeait indispensable contre le César français, le jugerait-elle donc inutile contre le César prussien? Ce serait trahir non-seulement ses devoirs, mais tous ses intérêts.

Mais entendons-nous: quand je parle d'un appel à l'Europe, je mets hors de question le point de savoir si l'Alsace et la Lorraine doivent cesser de nous appartenir. C'est là un point qui n'est pas permis de mettre en litige. Que nous restions séparés d'elles, si nous ne pouvons renverser la barrière qui nous en sépare, nous pourrons nous y résigner tant que durera cette impuissance. Mais au mépris de leur affection et de la nôtre, légaliser de notre main cette séparation, jamais! jamais!—Applaudissements à gauche.

Je reconnais que de cette réponse: *Nos possumus*, peuvent sortir des souffrances et des périls. Mais croyez-vous les éviter en acceptant des conditions qui vous réduisent à l'état de peuple asservi aux trois quarts et vous mettent dans l'impossibilité de sortir de cette condition dégradante par des efforts qui seraient ruineux, sanglants, désespérés! Voilà la question.

Elle n'est pas entre la guerre à outrance et la paix qu'on vous propose. Elle est entre la guerre pour le maintien du droit et la paix par la violation du droit, entre la guerre pour l'honneur et la paix au prix de l'honneur.

La guerre, qui serait assez insensé pour la vouloir à outrance, s'il y avait un moyen honorable de l'éviter? C'est un principe de notre parti que la guerre pour la guerre est abominable et impie, que le régime des armées permanentes donne au despotisme un point d'appui dangereux et un levier exécrable; que l'amour de la gloire n'est le plus souvent qu'un piège tendu à la liberté, et que la seule guerre légitime est la guerre défensive.—Bravo! Bravo!

Ainsi, examinons si la paix dont il s'agit ne nous fera pas une condition plus funeste que la guerre, puisqu'à la ruine, elle ajouterait la honte.

Et d'abord, ne faut-il pas examiner si un nouveau système de défense nationale ne fournirait pas le moyen de déconcerter ces mathématiciens du carnage; s'il ne conviendrait pas de substituer à la grande guerre, de nombreux petits corps mobiles dont l'attaque imprévue harcellerait l'ennemi épuisé et déjouerait sa tactique savante. (Interruptions.) Je laisse à de plus compétents le soin de le dire. Mais ce que je dirai, c'est que l'ennemi n'occupe que le tiers du territoire, que les deux tiers qui nous restent contiennent 26 millions d'hectares et 25 millions de population; c'est que l'invasion a à son service 700 ou 800,000 hommes fatigués, atteints de nostalgie, avides de repos et dont les forts retiennent une partie.—Nouveau bruit.

Je dis que nous avons pour refuge, pour protection, les montagnes, l'Océan, la Méditerranée, une flotte.—Interruptions.

Mais qu'y a-t-il donc d'absolument irréparable dans les causes de nos désastres? Est-ce qu'ils ne viennent pas de l'imprévoyance, de l'incurie fabuleuse de l'homme [illegible]? L'impuissance a fait tout qu'elle a [illegible] notre impuissance?

L'histoire s'étonnera qu'après Sedan, après la destruction de toutes nos armées, la chute de nos places fortes, la France ait pu lutter encore comme elle l'a fait. L'histoire s'étonnera qu'un jeune ministre n'ait pas [illegible] qu'à frapper du pied la terre pour en faire sortir des armées.—Bravos à gauche. Interruptions.

Non, un peuple qui ne veut pas être conquis ne peut pas l'être. Si cette volonté n'existe pas partout, est-il donc impossible de la créer? J'affirme que si cette Assemblée disait: Non, la France n'est pas décidée incapable de défendre son honneur, elle réveillerait dans le pays le sentiment du patriotisme. Le nier, ce serait méconnaître le génie impressionnable de la France. Et que faut-il donc pour la ranimer: la foi, cette foi patriotique dans ses chefs, qui, du temps de Jeanne-d'Arc, sauva la France monarchique, et, sous la Convention, sauva la France républicaine.—Applaudissements à la gauche.

A l'une et à l'autre époque, la France avait été déclarée morte par le monde entier; mais nos crurent à la patrie, et ils la sauvèrent, parce qu'ils la jugèrent invincible.

Je me résume.—Déclarons à l'Europe qu'arracher le qualité de Français à des Français excède notre droit; que cette réserve fait, pour le reste nous en appelons à ses intérêts, à sa conscience. Et si la Prusse refuse, si l'Europe s'arrête, eh bien! alors, l'Europe aura déclaré sa déchéance, et la Prusse sera maudite pour nous avoir forcés à une guerre au couteau, dans laquelle nous aurons pour nous, avec la fermeté du désespoir, celle que donnent le sentiment du droit, le dévouement à la patrie et les sympathies du monde.—Vifs applaudissements à gauche.

M. le général Changarnier.—Applaudissements.—Touchant au terme d'une longue vie, et plus malade que je ne le parais peut-être, j'ai conservé une passion forte, l'amour de mon pays. Je saurai le servir encore en venant respectueusement devant l'Assemblée lui conseiller la paix.

En 1807, Napoléon resta implacable vis-à-vis de la Prusse; il prétendit la ruiner et il crut y être parvenu. On ne tue pas une nation.—Bravos.

Aujourd'hui, nous payons les crimes de Napoléon Ier.—Très bien! très bien!

Le traité de paix que je vous conseille de sanctionner est très douloureux sans doute. Mais qui aurait pu obtenir de meilleures conditions que les illustres négociateurs auxquels vous avez accordé votre confiance? (Applaudissements.) Je les remercie, et avec eux les hommes de bien qui les entourent, de n'avoir pas désespéré de l'avenir de la France.

Oui, j'ai le ferme espoir que nous verrons des jours meilleurs si, dans nos infortunes imméritées, où notre honneur n'a pas péri, nous restons calmes, dignes et unis, surtout unis. (Bravo! bravo!) Méfions-nous des entraînements d'un patriotisme dramatique, désireux d'une fausse popularité.—Bruit à gauche.

Dans tous les temps, la jactance a été odieuse aux hommes de goûts, aujourd'hui vous avez le respect de vos adversaires, la sympathie des nations; ce respect, cette sympathie, la jactance nous les ferait perdre.—Vifs applaudissements et cris: Aux voix! aux voix!

(*A continuer.*)

AVIS AUX HAVANAIS. — Spécialité pour le nettoyage des chapeaux Panamas, au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 1[illegible].

CHRONIQUE LOCALE.

LE MANDAMUS DU BUREAU D'ECOLE.—Hier, le juge Léaumont, remplaçant le juge Dibble, a exposé longuement les raisons pour lesquelles il a refusé d'accorder le writ demandé par le Bureau d'Ecole, pour forcer le Conseil des administrateurs à lever sur la ville une taxe de $650,000, et ces raisons sont irréfutables.

En premier lieu, a dit le juge Léaumont, il n'est pas prouvé que la ville, en sa capacité officielle, ait refusé de lever la dite taxe. L'article 118 de la Constitution d'Etat fixe la taxe pour les Ecoles publiques à $1 50 par tête et naturellement la ville ne peut la collecter. En conséquence, l'acte qui pourvoit à la levée d'une taxe sur les propriétés de la ville pour le soutien des Ecoles publiques, est inconstitutionnel, nul et de nulle valeur, car il emploie un autre mode que celui qui est indiqué par la Constitution.

Maintenant, nous ignorons ce qu'on invoquera devant la Cour Suprême pour renverser la décision du juge Léaumont, mais il nous semble que la chose sera difficile, pour ne pas dire impossible, cette décision étant fondée sur le texte même de la constitution de l'Etat.

Quant à la limitation de la taxe municipale à 2 pour cent, le même juge a dit que la section 35 du bill de revenu qui la fixe ainsi, est inconstitutionnelle par la simple raison que le titre du bill ne la mentionne pas, l'acte étant intitulé: Acte pour collecter les taxes sans autre explication.

Nous nous permettrons à cet égard de faire l'objet d'un bill spécial, ressort du bill général de revenu et limite très naturellement la taxe. Il n'y a pas là d'obscurité, et il ne peut y avoir de doute. Par conséquent la section est aussi constitutionnelle et aussi valable que l'acte lui-même.

AFFAIRE DU VOL DE LA RUE ST. LOUIS.—Phil. Oster dit qu'il avait rencontré Tucker quelques jours après le vol et qu'il lui avait dit que la police le laisserait tranquille s'il voulait transiger dans l'affaire.

Interrogé par l'Etat, Oster répond que sa résidence actuelle est la prison de paroisse où il se trouve depuis le 14 janvier. Il y a vu Sayres et Malone, mais il ne leur a pas parlé. Il n'a pas non plus parlé aux autres accusés qui s'y trouvaient.

Charles Shields Ryan dépose que Tucker lui a dit que son témoignage ferait acquitter les accusés. Ryan, en ce moment, demeure en prison.

(Ce Ryan est le même individu qui a été surpris vendant des chapeaux supposés volés.)

Le juge Montamat dit qu'il connaît Tucker et que sa réputation générale est mauvaise depuis trois ou quatre ans.

John Connors.—A vu deux fois Tucker, une fois chez lui le 15 février. Il était seul. Il lui avait demandé $5 pour aller à Mobile dans le but d'éviter de donner son témoignage contre quelques individus arrêtés. Il dit qu'il aurait à témoigner contre eux pour se sauver lui-même. Le témoin connaît Mat Hogan depuis trois ans. Il se trouvait chez lui la nuit du vol. Il y vint à 9 heures du soir et n'en sortit que le matin au grand jour. Il connaît Malone et Sayres qui furent arrêtés chez lui où ils s'étaient trouvés le même soir. Ils prirent une lumière pour monter l'escalier, mais il ne les a pas vus monter. Il les revit le lendemain matin. Il a signé des cautions pour Sayres, Malone et Hogan.

Mme Cahill était occupée à coudre pour Mme Connors, le 29 octobre. Elle a vu Hogan chez elle, cette nuit, jouant aux cartes avec Connors et une autre personne. Ils jouaient encore à minuit et le matin je leur donnai du café.

Ici se termine l'interrogatoire des témoins à décharge.

Le détectif Malone, rappelé, dit qu'il ne croirait ni Ryan, ni Oster, quand même ils seraient sous serment. Il ne croirait pas mieux O'Connors.

Le surintendant Badger dépose que la réputation de Ryan et Oster est mauvaise, qu'il ne les croirait pas sous serment. Quant à Tucker, sa réputation est celle d'un homme qui tâche de se réformer.

Julius Dwenes fait sur ces hommes une déposition semblable, et quelques moments après, il est interpellé à haute voix dans le vestibule, par John O'Connors qui lui reproche d'avoir déposé contre lui. O'Connors est à l'instant même traduit par le député-shérif Houghton, devant la cour qui l'a condamné à 5 jours de prison et à $25 d'amende.

Cette affaire vidée, M. E. Bermudes prend la parole pour le ministère public. Il commence par appeler l'attention du juri sur la grande responsabilité qui pèse sur eux dans ce procès important. Il fait ensuite un exposé des plus clairs sur les divers moyens employés pour commettre le vol. Il récapitule les témoignages et en fait ressortir, d'une manière habile, les points capitaux. Cette démonstration a été fort remarquable et le langage de l'avocat a été tout à fait à la hauteur de sa tâche. On a regretté, en entendant M. Bermudes, que les avocats se fussent limités, d'un commun accord, à une heure de plaidoirie pour chacun, car c'est lorsqu'il n'avait plus que quelques minutes à lui qu'il a été forcé de résumer ses meilleurs arguments; mais peut-être en ont-ils eu plus de puissance, et le juri en a-t-il été plus vivement impressionné.

A M. Bermudez a succédé M. A. Gastinel, Fex-recorder, qui, dans un plaidoyer plein de bon goût et de modestie, a déployé une facilité de parole assez rare. Sa tâche n'était pas facile, car les preuves contre ses clients nous paraissent concluantes, et c'est contre ces preuves que s'élevait M. Gastinel. Aura-t-il été assez heureux pour les ébranler dans l'esprit des jurés? C'est ce que le verdict nous apprendra.

MM. Walker, Dooley, Castellanos, ont pris successivement la parole, et l'avocat-général, Belden, a complimenté M. Rochereau sur sa constance et sa fermeté. M. Rochereau, en effet, en dévouant son temps et son argent pour assurer le châtiment de ceux qui avaient mis sa maison au pillage et qui étaient de dangereux ennemis de la société, a donné aux habitants de cette ville un excellent exemple.

Le juge Abell ayant résumé les débats a soumis l'affaire au juri qui s'est retiré sur les 8 heures. Mais il est rentré bientôt après pour demander au juge quelques instructions, et le juge les ayant données ils se sont retirés de nouveau. D'après ce qui a transpiré on croit que le juri a été unanime à rendre un verdict contre quelques-uns des prisonniers, mais il est divisé sur le degré de culpabilité des autres. L'avocat-général a abandonné virtuellement l'accusation contre Petrie, mais on ignore ce que le juri pense à son égard.

Vers 9 heures et demie le jury est informé que la cour a l'intention d'ajourner à moins qu'il n'y ait probabilité d'un verdict prochain. Le juri ayant répondu qu'il n'y avait aucune probabilité pour le moment, la cour s'est ajournée à lundi, 10 heures du matin. En conséquence les jurés ont été enfermés et resteront sous clé jusqu'à l'ouverture de l'audience de demain.

Voici les noms de ces jurés: James W. Bass, Herman Voss, E. Bertière, Neil [illegible], C. H. Vallette, Joseph Cassignes, E. Dolliole, Herman Schwartz, A. F. Tervalon, F. W. Nichols, John Springer, et Nick [illegible].

Que dit des chefs voici—L'ordre suivant a été donné par le chef de police:

"Son Honneur, le maire, a accordé une permission conditionnelle au Rév. Francis Curran de prêcher dans les rues. S'il en résulte quelque obstruction ou inconvénient, faites-le savoir immédiatement à ce bureau.

Par ordre: A. S. BADGER, Surintendant de police.

Nous ne connaissons pas le Rév. Curran, mais il nous semble que dans une ville où l'on trouve des églises, des temples et des synagogues à chaque pas, un prédicateur ne devrait pas être obligé de sermonner dans les rues. Encore une fois, qu'est-ce que cela veut dire?

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Probabilité de compromis avec les insurgés de Montmartre.

Une amnistie leur est offerte avec les élections municipales.

Nouvelles menaces des Prussiens.

Ils ont réoccupé Fécamp.

Rétablissement de la Commune à Marseille.

Délégués révolutionnaires dans les grandes villes de France.

Mouvements des insurgés à Paris.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Paris, 25 mars.—Les négociations avec les maires ont eu pour résultat l'adhésion des maires au programme qui demande des élections municipales et l'élection des officiers de la garde nationale.

Les gardes nationaux maintiennent leurs positions présentes.

Duval, Brunet et Rudes contrôlent les mouvements militaires des insurgés jusqu'à l'arrivée de Menotti Garibaldi qui a été choisi pour commandant à l'unanimité.

Versailles, 25 mars—Jules Favre a reçu deux dépêches additionnelles des autorités allemandes déclarant que c'est le devoir du gouvernement de Versailles de se rendre maître de la sédition. Le mouvement de retraite des troupes allemandes a été entièrement arrêté.

L'amiral Saisset, qui commande 10,000 gardes nationaux avec des canons et des mitrailleuses, a reçu des pouvoirs pour offrir l'amnistie aux insurgés. En cas de refus, il a ordre de les attaquer et de s'emparer du Comité central.

Cinquante mille hommes sont en route de Boulogne pour supprimer l'insurrection.

Paris, 25 mars—*Plus tard*—En fait de nouvelles, on n'a guère que des proclamations, dont un grand nombre ont été rendues comme d'habitude. On espère la démolition des barricades ce soir, grâce au résultat favorable des négociations entre les maires et le comité des insurgés.

Bucharest, 25 mars—Le préfet de police a été destitué à la demande du consul allemand, à cause d'une attaque contre une procession d'Allemands célébrant la paix. On craint de nouveaux troubles.

Londres, 25 mars—Fécamp a été réoccupé aujourd'hui par 600 Prussiens.

Une dépêche du gouvernement de Versailles demande des volontaires pour rétablir l'ordre à Paris n'a obtenu au Havre qu'une faible réponse.

La commune a été rétablie à Marseille ou on dit que le maire, le général et le préfet ont été emprisonnés. Il n'y a pas eu de troubles, cependant, et la proclamation lancée par la commune paraît avoir produit un bon effet. La ville est calme.

Paris, 25 mars—(Spécial au Telegraph). Les bataillons loyaux de la garde nationale occupent le marché St-Honoré, le Palais Royal, la rue Montmartre, le Grand-Hôtel, la place de la Bourse et la gare de la rue St-Lazare.

La population de Boulogne est grandement agitée par suite des évènements de la métropole, et elle a exprimé, dans des réunions publiques, le désir que les communes révolutionnaires soient pacifiées et soumises. Les autorités ont envoyé des messagers à Versailles pour offrir au gouvernement les services d'une force considérable commandée par les meilleurs citoyens de Boulogne pour marcher directement sur Paris et en finir sommairement avec les désordres qui y continuent.

Le comité insurrectionnel a reçu avis que les délégués de Marseille, de Lyon et de Bordeaux qui étaient récemment ici, sont retournés chez eux et doivent donner le signal d'un mouvement parmi les ouvriers de ces villes, analogue à celui de Paris.

Le général Chantard a été nommé commandant de l'artillerie par le comité des insurgés.

Les hommes de Montmartre redoublent de vigilance. Ils arrêtent tous les trains allant à Versailles et saisissent les armes et les munitions qu'ils y trouvent.

Paris, 25 mars—*Le Charivari* a suspendu sa publication. Le Comité central a dépouillé des pouvoirs militaires à M. Bergeret et la place Vendôme sous son commandement. Le délégué au ministère des finances des insurgés a ordonné que les droits d'octroi soient payés comme d'habitude, sinon d'énergiques mesures seront prises pour les faire payer.

Les gardes nationaux, le 24, ont obéi aux ordres du Comité central et se sont abstenus d'attaquer la mairie du second arrondissement, et ils ont traversé la place de la Bourse les armes renversées.

Versailles, 25 mars—L'Assemblée nationale a passé une loi accordant un délai pour le paiement des effets de commerce. Tirard, l'un des représentants de Paris, a dit que l'état des choses à Paris était excessivement grave.

Paris, 25 mars, au soir—*Le Journal officiel* du comité central n'a pas paru aujourd'hui.

Les meneurs de l'insurrection ont lancé une proclamation justifiant leur politique et invitant tous les citoyens à voter aux élections.

Paris, 25 mars—Un corps de mitrailleurs s'est rallié à la cause de l'ordre. Un bataillon de francs-tireurs a essayé de saisir l'argent dans une banque déposé de la rue de Lille, mais ayant trouvé de la résistance, il s'est promptement retiré. Une pareille tentative a été faite à la Cour des comptes. Plusieurs patrouilles d'insurgés ont été arrêtées par les nationaux conservateurs, mais il n'y a pas eu de combat.

Les nationaux de Montmartre et les Garibaldiens avec 2 canons se sont portés sur la place de la Bourse, vendredi à 5 heures du soir et, faisant une charge sur les canons des nationaux loyaux, ont demandé qu'ils se rendissent.

Ils ont éprouvé un refus et ont été repoussés.

Le comité insurrectionnel a saisi hier des copies d'une adresse des maires de Paris qui devait être composée à l'imprimerie de M. Dupont.

Le bureau du *Le Serve* (?) est gardé par un bataillon des amis de l'ordre.

Le journal officiel du comité central affirme que de nombreux Bonapartistes et Orléanistes essayent de corrompre les partisans du comité.

Berne, 25 mars—Le Conseil fédéral suisse craignant la propagande française sur les frontières de ce pays, a lancé un ordre pour appeler des troupes et leur faire occuper la frontière.

NOUVELLES DIVERSES.

Valparaiso, 3 mars.—Le Chili s'oppose à l'annexion de San Domingo. La presse engage le gouvernement à protester contre le mouvement.

La maladie des bestiaux se propage.

Les affaires s'améliorent et les céréales sont agitées.

Bolivia a été envoyé comme plénipotentiaire au Chili pour régler la question de limite de la République et négocier un traité de paix.

Aspinwall, 21 mars, par la Jamaïque—Des nouvelles du Pérou, allant jusqu'au 14, annoncent que le gouvernement a ordonné le paiement des marchands qui ont souffert lors du pillage de Callao, en 1865.

De riches dépôts d'or ont été découverts à Cordova, Chili.

Panama, 21 mars—Des nouvelles de Bogota disent qu'à Borjaca les troupes du gouvernement ont battu les forces de Sagamosa, le 10 février.

Des élections d'Etat devaient avoir lieu le 12.

Un grand nombre d'émigrants Allemands, destinés à la Basse Californie, et arrivés ici, ont dénoncé le plan comme un leurre.

Il y a eu des pluies extraordinaires à Panama.

Washington, 25 mars.—La souscription totale au nouvel emprunt est de 28 millions de dollars.

SENAT.—M. Clayton, de l'Arkansas, a été admis aujourd'hui.

Le bill des allocations du déficit a passé.

M. Sumner a dit, dans la discussion, que tandis que le ministre de la marine se plaignait du manque de bâtiments, il y en avait plusieurs qui gardaient Saint Domingue.

M. Chandler a demandé des mesures immédiates à l'égard du Sud, où, a-t-il dit, des milliers et des dizaines de mille de citoyens étaient proscrits et assassinés, et où les outrages s'accroissaient certainement.

Le Sénat s'est ajourné.

New York, 25 mars.—Le comité de secours pour la France a voté sur deux jeunes [illegible].

Les expéditions d'argent aujourd'hui s'élèvent à $[illegible].

San-Francisco, 25 mars—Deux cents membres d'un comité de vigilance ont arraché de la prison de Virginia City un homme accusé de meurtre et l'ont pendu.

Boston, 25 mars—John Tappan, président et trésorier de la Société Américaine de Propagande Biblique, depuis 40 ans, est mort à 90 ans.

Richmond, 25 mars.—Charles Palmer, citoyen notable du comté du prince George, demeurant près de Petersburg, a été assassiné hier soir près de sa maison par une bande de nègres qui l'ont poursuivi dans les bois où il a été trouvé. Il a vécu deux heures, pour raconter les circonstances du meurtre.

Il y a eu une petite bisette ce matin sur la ligne du chemin de fer de Fredericksburg.

Charleston, 25 mars—Le steamer Falcon, de Baltimore, s'est échoué près de cette barre. Le temps est mauvais.

Plus tard.—On dit que le steamer est dans une mauvaise position et que la cargaison est jetée par dessus bord. Une tentative de le déséchouer de la marée a échoué. On fera un autre effort ce soir.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 25 mars, 6 P. M.—Arrivés: le navire Juno, en 60 jours de Liverpool, avec du sel; le navire Transfer, en 60 jours de Liverpool, avec du sel; [illegible], en 60 jours de Marseille; la barque américaine Chase, en 18 jours de New-York, avec une cargaison générale; la brick italien Clique Jarrelle, en 72 jours de Palerme, avec des fruits; le brick Josée A. Devereaux, en 20 jours de Boston, avec de la glace; le navire Marian, en 59 jours de Liverpool, avec du sel.

Passe à la Loutre, 25 mars, 6 P. M.—Arrivée: la goëlette Angelina, en 6 jours de Roatan, avec des fruits; la barque anglaise Maggie, en 14 jours de Matanzas, sur lest.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 25—Descendant, les steamers Ilenoco et Viola Belle. Temps chaud et pluvieux. Fleuve stationnaire.

Memphis, 25—Coton, soutenu à 14 1/2.

MARCHES AMERICAINS.

New-York, 25 mars, au soir—Coton ferme. Vendu 3311 balles. Mid. Uplands 15 1/4. Farine en baisse.

New York, 25—Sterling plat après la clôture des malles, 9 3/4 à 9 7/8; or ferme 110 3/4 à 110 7/8; 5-20 de '62, 112 3/4; 10, 40, 108 1/2; Louisiane 66 et 66; Levées de 1/2 et 75.

Charleston, 25 mars.—Coton plus ferme, Middling 14 à 14 1/8. Stock 33,665.

Savannah, 25 mars.—Coton ferme et en bonne demande, Middling 14 1/8. Stock 67,400.

Galveston, 25 mars.—Coton calme. Bon ordinaire 12 1/4. Stock 35,874.

Mobile, 25—Coton ferme, Mid. 14 1/4; stock 60,339 balles.

Dépêches d'hier soir.

Une dépêche de Paris au *World*, datée du 24, dit que la réaction en faveur de l'Empire s'accroît d'heure en heure.

Londres, 24 mars, minuit. — L'amiral Saisset a entrepris de concentrer les bataillons de la garde nationale dans le rue de la Bourse, et il y a établi l'état-major.

Saisset est disposé à pardonner aux soldats engagés dans les émeutes, à rétablir les franchises municipales, à continuer la paie aux gardes nationaux et à révoquer la loi relative au paiement des billets. Il recommande à l'Assemblée de faire des lois pour réconcilier les intérêts en conflit.

Paris, 24—Le comité insurrectionnel menace d'arrêter et de punir les agents bonapartistes et orléanistes qui se trouvent parmi les insurgés, et cela d'une manière prompte, après un procès sommaire.

La situation n'est pas changée et l'on redoute un conflit.

Le journal officiel des insurgés annonce que le comité a décidé d'occuper toutes les mairies d'arrondissement. Les maires dissidents seront jugés sur arrestation.

Le jugement de plusieurs journalistes dissidents a été ordonné. Menotti Garibaldi a été nommé commandant en chef des nationaux insurgés.

Les journaux qui soutiennent l'Assemblée demandent l'emploi de la force contre les insurgés.

Les insurgés font des démonstrations, mais ils se retirent sans combattre.

Washington, 25. Donald Oum, qui a tué le séducteur de sa sœur à San Francisco, a été acquitté. Le verdict a été chaudement applaudi.

Le Sénat du Mississipi a refusé de concourir avec la Chambre dans l'adoption d'une résolution pour l'assistance fédérale.

Londres, 25 mars, midi. — Consolidés 93 1/8. Bons, 93.

Liverpool, 25 mars—Le coton se raffermit. Uplands 7 1/4, Orléans 7 3/4. Ventes approximative 12,000 balles.

New-York, 25, midi—Coton plus ferme. Orleans 15 3/4, ventes 2,600 balles. Or faible à 10 3/4, Sterling 9 7/8 et 10 1/8.

Passe Sud-Ouest, 25, midi — Baromètre 29-85, Vent fort du Sud-Est. Arrivés, steamer Liberty à 6 20 A. M., de Baltimore et de la Havane; steamer Espagnol Juan, à 7 A. M. de Mobile, goëlette David Miller, en 19 jours de Belize; brick Espagnol Pronosia, en 11 jours de Cienfuegos, goëlette Locke en 9 jours de Ruatan.

Quiconque veut gagner de $1 à $3, doit acheter un chapeau au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

OBSERVATIONS
—DU—
DOCTEUR HUNTER
—SUR LA—
LARYNGITE CHRONIQUE.

Cette affection, comme celles de la gorge et des nez, commence ordinairement par un rhume et un enrouement l'accompagne toujours. [illegible]

La maladie, quand elle a été constatée, est simple et on en triomphe au bout de quelques semaines. Il faut, dans tous les cas, la traiter par l'application directe d'inhalations. [illegible]

[illegible]

N. B.—Les Docteurs R. & E. R. HUNTER se consacrent exclusivement au traitement des MAUX DE GORGE, DES AFFECTIONS PULMONAIRES et des MALADIES DU CŒUR. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS,
A. BROUSSEAU & CO.,
TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES,
[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
AVIS.
[illegible]
Le Secrétaire, [illegible]

Attention, Batterie "C."
[illegible]
Par ordre, THO. C. GLYNN, [illegible]

Société Italienne [illegible]
SONO [illegible]

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de [illegible]
AVIS est donné que l'assemblée annuelle [illegible]
E. S. CHARLES, Secrétaire.

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.
La Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
[illegible]
EDWARD A. BURK.

THEODOR DANZIGER & SON,
[illegible]......RUE DU CANAL......[illegible]
ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS.

NOUS avons l'honneur d'appeler l'attention de nos clients et du public, en général, sur la liste suivante des prix des marchandises nouvellement arrivées:
[illegible]
Théodor Danziger & Son,
[illegible]......RUE DU CANAL......[illegible]
(Entre Bourgogne et Remparts)

NOUVEAUTÉS, NOUVEAUTÉS.
Marchandises Sèches à très bon marché,
AU MAGASIN DE:
O'NEILL & GLEASON
[illegible]......RUE DU CANAL......[illegible]
[illegible]
SOIERIES JAPONAISES,
SOIERIES TAFFETAS,
[illegible]
JOLIES GRENADINES NOIR,
A RAIES,
ET A DESSINS,
[illegible]
CHALES DENTELLE,
CHALES DENTELLE,
[illegible]
COLS EN DENTELLE,
PARURES EN DENTELLE
[illegible]
ETOFFES DE BLANC,
ETOFFES DE BLANC.
[illegible]
COUVRE-PIEDS TOILETTE, blancs.
COUVRE-PIEDS [illegible], en couleur.
BRODERIES,
BONNETERIE
[illegible]
UN Stock complet D'ETOFFES DU PAYS,
AUX PRIX DE NEW-YORK.
[illegible]
O'NEILL & GLEASON,
[illegible]

OUVERTURE
[illegible]

Restaurant Victor,
[illegible]......Rue du Canal......[illegible]
[illegible] JULES MARTIN [illegible]

Nouvelles Marchandises par chaque steamer.
UN GRAND STOCK DE MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ETE,
Pour Messieurs.
Articles choisis pour
S. N. MOODY,
[illegible]

A VENDRE A L'AMIABLE.
[illegible]

GRAND ASSORTIMENT
—DE—
Marchandises de Printemps
REÇU CES JOURS-CI
Geo. McGIBBON & Co
141.......CANAL.......141
Coin Bourbon.
[illegible]

M. REIMAN,
131.......RUE DU CANAL.......131
(Maison Touro)
[illegible]
MARCHANDISES SECHES.
[illegible]
IMPORTÉES D'EUROPE.
—ET—
OFFRIRA AU PUBLIC DES OCCASIONS EXTRAORDINAIRES
—EN—
MARCHANDISES ACHETÉES AUX ENCANS DE NEW-YORK.
[illegible]
M. REIMAN, Rue du Canal 131.

MAISON J. GALINIER
101. . RUE ROYALE . . 101
Entre St-Louis et Conti.
OUVERTURE
De la saison de printemps et d'été.
Reçu par les derniers arrivages d'Europe:
Un très beau choix de
CHAPEAUX DE PAILLE
[illegible]
Aussi—UN BEL ASSORTIMENT DE FLEURS FRANÇAISES.
CHAPEAUX
[illegible]
Prix très avantageux.

Les Célèbres
AMERS DE A. A. PEYCHAUD
Sont vendus par les Propriétaires
E. Monteuse & Co.,
Coin Chartres et Bienville, Nlle-Orléans.
—Et par—
Les Droguistes, Pharmaciens et Négociants, Grocers et Confiseurs ci-dessous:
[illegible]

Pianos, [illegible] Pianos,
—ET—
Instruments de Musique.
CHARPAUX & LOUBERE,
9 & 11......RUE ROYALE......9 & 11
IMPORTATEURS DE PIANOS [illegible]
PAIVRE, JELMINI, BORD,
[illegible]
PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, etc., etc.
[illegible]

COW PEAS!
COW PEAS!
[illegible]
Cow Peas! Riz!
300 [illegible]
COW PEAS. COW PEAS.
4000 [illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI,
DE
NORMAN & REISS,
[illegible], rue Vieille-Levée, [illegible]
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
[illegible]
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.
Fire Works:
ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLIONS,
FIRE CRACKERS,
TORPEDOES.
Prize Boxes.
BON TON, SANTA CLAUS,
NOVELTIES,
CASH PRIZE BOX, SHOO FLY,
LITTLE SHOO FLY.
A vendre en gros par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents.
Nos [illegible] et [illegible] de la rue Vieille-Levée.

En Débarquement
De la barque [illegible] de Bordeaux:
VIN ROUGE.
300 Barriques Vin Rouge B&P Claret, de Bagué & J'tie Pelle
VIN BLANC.
70 Barriques Vin Blanc B&P St Germain, de Bagué & J'tie Pelle
COGNAC.
16 [illegible]
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., No [illegible], rue Vieille-Levée.

Champagne. Moutarde. Cirage.
200 Paniers Champagne, Krug & Co.
[illegible]
J. B. SOLARI, [illegible]

A Louer,
[illegible] A partir du 1er mai 1871, avec un bail, le haut du magasin F. Dumonteil, encoignure Canal et Bourbon, et le magasin et la maison No 17 rue Bourbon, entre Canal et Douane.
S'adresser à F. DUMONTEIL,
Canal et Bourbon.

Ale d'Ecosse. Porter de Londres.
ALE mousseux d'Edinburg, de Jeffrey, ALE PALE de l'Inde, STOUT PORTER XX, STOUT PORTER de Londres, de Byass, en bouteilles et en barils.
EAU DE VIE de Hennessy, RHUM de la Jamaïque et RHUM de Sainte-Croix.
WHISKY d'Irlande et Whisky d'Ecosse.
Vieux PORTO et SHERRY.
A vendre par JOHN TURPIN, Importateur, [illegible]

Compagnie des Vins du Pacifique
FORMÉE POUR LA VENTE DES
Vins et Brandy de Californie
Vignobles du Comté d'Eldorado, Californie.
Bureaux et Magasins de Vente
[illegible]......RUE DU CAMP......[illegible]
Nouvelle-Orléans.
CHAS. B. PETIT,
Trésorier et Agent Commercial.
[illegible]
WHITE WINE, ANGELICA,
RED WINE, MUSCAT,
CLARET, CATAWBA,
HOCK, ISABELLA,
OLD MISSION, SPARKLING,
SHERRY, WINE BITTERS,
TOKAY, GRAPE BRANDY,
PORT, BRANDY BITTERS.
[illegible]

Au Public.
COMME il a été donné de la publicité au fait que la Compagnie Knickerbocker d'Assurance sur la Vie a mis à payer le montant d'une police sur la vie de feu James D. Blakely, [illegible]
J. A. TURRELL.
Nlle-Orléans, 24 mars 1871.

AVIS.
[illegible]
EMILE E. DREYFOUS,
Curateur de la succession d'Isaac Hofar.

De quel fil vous servez-vous?
LE FIL DE COTON LONGUE SOIE DE WILLISTON
EST RECONNU
Le meilleur des fils.
[illegible]

Avis aux bons Fumeurs.
GRAND CHOIX DE
CIGARES
D'Importation directe de la Havane,
COMPRENANT les meilleures marques:
[illegible]
C. J. LEVESQUE,
[illegible] Rue Vieille-Levée [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]
HOWARD, SIMMONS & Co.,
[illegible]

Nouvelles Marchandises
DE
PRINTEMPS
CHEZ
GUÉBLE & NIPPERT,
187......RUE DU CANAL......187
Reçu par le steamer [illegible], de Liverpool, un complet assortiment de GANTS DE PEAU DE TOUS GENRES.
[illegible]
GUÉBLE & NIPPERT.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans.
207......CANAL......207
(Incorporé le 15 mars 1855)
—OFFICIERS—
[illegible]

PIANOS PLEYEL.
PIANOS PLEYEL.
Nous vendons ces excellents instruments à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.
[illegible]
BORN & BREMER,
176......CANAL......176

Annonce.
TRAITEMENT pratique des hernies, [illegible]

Redmond B. Mansion,
[illegible]
LETTRES de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres, DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris, [illegible]

AVIS.
Mme. Vve. C. SAUSSAYE.
[illegible]

MARCHANDISES SECHES
A bon marché,
Venant des Encans de New-York.
—CHEZ—
TURCOTTE & LAROSE,
JACKSON STORE.
[illegible]
NOUS offrirons en vente à partir de LUNDI, [illegible] un grand stock de MARCHANDISES NOUVELLES [illegible]

$300,000.
Grande vente de Marchandises Sèches de Saison,
SANS EGARD AUX PRIX COUTANTS,
—CHEZ—
PEPIN & TURCOTTE
[illegible]......RUE DU CANAL......[illegible]
[illegible]
$300,000
NOUS offrons, à partir de LUNDI, [illegible] mars, tout notre stock de marchandises [illegible]

JULES MOSSY,
NOTAIRE PUBLIC,
[illegible]
Nouvelle-Orléans.

INSTITUTEUR.
UN homme d'un certain âge, possédant l'histoire naturelle, la physique, et parlant plusieurs langues, désire trouver une place d'instituteur, [illegible] BRUNET, [illegible]

Marchandises de Printemps.
LE soussigné annonce à ses clients que son magasin est reçu de nouveau avec un magnifique assortiment de vêtements de printemps, et chapeaux pour hommes et enfants, ainsi que chemises, cols, cravates, etc.
[illegible]
G. LAZARD.
No 166, Vieille-Levée.

Demande de Baril à Huile de Charbon.
ON demande des barils à huile de charbon. S'adresser à J. H. O'CONNER, Secrétaire, Au No [illegible] de l'Exchange Place.

Robt. E. Lee's Cheap Hat Store.
Coin Royal et St-Louis.
[illegible]